



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intérieur

Question écrite n° 28453

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'évolution, dans son domaine de compétences, des dépenses d'intervention de l'État entre 2013 et 2014, ainsi que sur la traduction concrète, pour la population, de cette évolution.

Texte de la réponse

La classification des dépenses en fonction de leur nature distingue trois types de dépenses : les dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention. Les dépenses d'intervention sont définies comme des aides financières inscrites au budget d'une collectivité publique mais qui vont seulement transiter par ce budget pour être redistribuées à des particuliers ou encore à des organismes de droit public ou de droit privé. Ces dépenses sont retracées au sein des crédits de titre 6. Les dépenses de titre 6 du ministère de l'intérieur s'élevaient à 1,317 Mds € en 2013. Elles s'élèvent à 1,277 Mds € en 2014 en crédits de paiement. Leur répartition par programme du ministère est la suivante :

		TITRE 6 LFI 2013	TITRE 6 LFI 2014
307 Administration territoriale	AE	0	8 000
	CP	0	8 000
216 Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	AE	0	0
	CP	0	0
232 Vie politique, culturelle et associative	AE	78 746 441	90 755 371
	CP	78 746 441	90 755 371
MISSION AGTE	AE	78 746 441	90 763 371
	CP	78 746 441	90 763 371
176 Police nationale	AE	43 492 188	41 548 168
	CP	43 492 188	41 548 168
152 Gendarmerie nationale	AE	3 000	6 000 000

CP	11	503 000 13 563 497	
207 Sécurité et éducation routières	AE	13 478 000	12 655 500
	CP	13 478 000	12 655 500
161 Sécurité civile	AE	103 185 785	103 418 828
	CP	107 085 785	106 268 828
MISSION SÉCURITÉS	AE	160 158 973	163 622 496
	CP	175 558 973	174 035 993
122 Concours spécifiques et administration	AE	512 042 087	480 985 741
	CP	533 914 358	492 991 566
MISSION RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	AE	512 042 087	480 985 741
	CP	533 914 358	492 991 566
303 Immigration et asile	AE	478 093 500	473 287 000
	CP	478 093 500	473 287 000
104 Intégration et accès à la nationalité française	AE	50 286 000	46 114 400
	CP	50 286 000	46 114 400
MISSION IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION	AE	528 379 500	519 401 400
	CP	528 379 500	519 401 400
Total MI	AE	1 279 327 001	1 254 773 008
	CP	1 316 599 272	1 277 192 330

Elles représentaient 6 % du budget du MI en 2013. Elles représentent 5,8 % du budget en 2014.

(En pourcentage.)

		2013	2014
Poids du titre 6 au sein des crédits hors-titre 2 du MI	AE	30,2	27,8
	CP	30,4	29,0
Poids du titre 6 au sein du MI (masse salariale comprise)	AE	5,9	5,6
	CP	6,0	5,8

Cette baisse entre les deux exercices de 39,4 M€ se concentre essentiellement sur le programme 122 « concours spécifiques et administration » de la mission Relations avec les collectivités territoriales. La variation

de ces crédits correspond : - à la dotation spéciale de construction et d'équipement des établissements scolaires versée à Mayotte (10 457 367 € AE = CP en LFI 2013). Cette dotation a été transférée sur le programme 123 « Conditions de vie outre-mer » de la mission « Outre-mer » en LFI 2014, en dehors du périmètre du ministère de l'intérieur ; - aux aides aux communes concernées par les restructurations défense. Depuis 2009, le programme 122 comprend une subvention exceptionnelle non pérenne au profit des communes qui sont concernées par la restructuration territoriale des implantations du ministère de la Défense. Le montant des AE et des CP ouverts en loi de finances initiale au titre de cette subvention a été de 5 M€ en 2009, puis de 10 M€ en 2010, 2011 et 2013. En 2014, aucun crédit nouveau n'est ouvert au titre de ce dispositif ; - aux subventions exceptionnelles pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques (21,9 M€ en CP en PLF 2013 et 12 M€ en PLF 2014). En cas de survenance d'événements climatiques ou géologiques de très grande ampleur, affectant un grand nombre de collectivités locales ou d'intensité très élevée, suscitant des dégâts majeurs, l'État fait jouer la solidarité nationale par l'attribution de subventions pour contribuer à la réparation des dégâts causés sur certains biens de ces collectivités. Les autorisations d'engagement nécessaires sont traditionnellement ouvertes par décret d'avance. Les besoins de CP varient d'une année à l'autre en fonction des engagements pris ; - aux crédits d'intervention consacrés aux subventions pour travaux divers d'intérêt local qui sont passés de 125 M€ en LFI 2013 à 112,9 M€ en LFI 2014.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28453

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5721

Réponse publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9863